

DBT

S.A. au Capital de 1.665.333,10 €.
R c s Arras 379 365 208

Siège social : Parc HORIZON

62117 BREBIERES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Monsieur le Président,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société DBT relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les règles et méthodes comptables de l'annexe qui expose la situation financière de la société DBT au **31 décembre 2019** ainsi que les mesures prises par la direction permettant à la société de couvrir ses besoins de trésorerie.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration du 28 juillet 2020 des informations données dans le rapport de gestion arrêté le 2 septembre 2020 et les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 28 juillet 2020 .

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823.10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Lesquin, le 3 septembre 2020

Le commissaire aux comptes

Pour CHD AUDIT Hauts de France
Guillaume MAILLARD
Associé

SA DBT

PARC HORIZON 2000
62117 BREBIERES

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2019 au 31/12/2019

COGEP ■

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cursive letter 'J' followed by a horizontal line that extends to the right and then curves downwards.

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
Etats de synthèse	5
Bilan	6
Compte de résultat	8
Annexe	9
Règles et méthodes comptables	10
Faits caractéristiques	12
Notes sur le bilan	13
Notes sur le compte de résultat	20
Autres informations	22
Etats détaillés	25
Bilan détaillé	26
Compte de résultat détaillé	28
Dossier de gestion	31
Liasse Fiscale	33



Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de la société

SA DBT

Pour l'exercice du 01 juillet 2019 au 31 décembre 2019

Et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des experts comptables.

A la date de nos travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	13 773 239
Résultat net comptable (Perte)	-6 828 763

Fait à MARCQ EN BAROEUL

Le 29/07/2020

Loïc DACHY

Expert comptable

↙

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2019 au 31/12/2019

Etats de synthèse

COGEP 



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 30/06/19
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	5 086	4 813	273	690
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 000		5 000	5 000
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	661	239	422	532
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	13 238 909	6 618 454	6 620 454	13 238 909
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40 000		40 000	40 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	13 289 656	6 623 506	6 666 150	13 285 131
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 710		3 710	76 188
Fournisseurs débiteurs	120 384		120 384	17 833
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	73 516		73 516	77 041
Autres créances	6 880 033		6 880 033	5 406 808
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	9 660		9 660	9 660
Disponibilités	10 594		10 594	45 085
Charges constatées d'avance	8 337		8 337	6 872
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 106 234		7 106 234	5 639 487
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif	856		856	
COMPTE DE REGULARISATION	856		856	
TOTAL ACTIF	20 396 746	6 623 506	13 773 239	18 924 618

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 30/06/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 665 333	920 616
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	18 659 269	16 643 986
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	26 957	26 957
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	556 073	556 073
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 912 825	-1 637 465
Résultat de l'exercice	-6 828 763	-275 360
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12 166 045	16 234 807
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles	300 000	1 300 000
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	315 000	465 000
Découverts et concours bancaires	71	260
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	315 071	465 260
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	3 484	2 395
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471 104	393 765
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfices	5 590	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	33 121	53 448
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	168 000	170 974
Dettes fiscales et sociales	206 711	224 421
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	310 825	304 825
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	1 607 195	2 690 667
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	13 773 239	18 925 474



Compte de résultat

	du 01/07/19 au 31/12/19 6 mois	du 01/07/18 au 30/06/19 12 mois
PRODUITS		
Autres produits	1	3 094
Total	1	3 094
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Autres achats & charges externes	241 516	428 106
Total	241 516	428 106
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	2 689	6 640
Amortissements et provisions	527	1 824
Autres charges	1	2
Total	3 217	8 466
RESULTAT D'EXPLOITATION	-244 732	-433 478
Produits financiers	40 099	65 740
Charges financières	6 626 247	30 726
Résultat financier	-6 586 148	35 014
RESULTAT COURANT	-6 830 880	-398 464
Produits exceptionnels	65 926	123 105
Charges exceptionnelles	63 809	
Résultat exceptionnel	2 117	123 105
RESULTAT DE L'EXERCICE	-6 828 763	-275 360



COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/07/2019 au 31/12/2019

Annexe

COGEP 



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA DBT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 13 773 239 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 6 828 763 euros.

L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Evènements significatifs de l'exercice clos le 31 décembre 2019

- Suspension de la cotation de DBT

Le 25 novembre 2019, DBT a demandé à Euronext la suspension de la cotation de ses actions sur Euronext Growth, afin de mener des discussions avec des partenaires financiers pour revoir sa structure de financement.

- Changement de date de clôture comptable

Sur octobre et novembre 2019, le groupe DBT a essayé de trouver de nouveaux investisseurs. Lors de ces échanges, l'idée de modifier la date de clôture comptable et de s'aligner sur l'année civile a été avancée.

Lors de l'AG qui a clôturé les comptes du 30 juin 2019, il a été décidé de modifier la date de clôture afin de répondre à la demande des investisseurs contactés.

L'exercice clos au 31 décembre 2019 est donc d'une durée de 6 mois.

- Financement obligataire avec la société Nice & Green

DBT a émis un emprunt obligataire d'un montant nominal de 3 millions d'euros avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green. Le contrat d'émission a été conclu le 28 mars 2017 et visait à l'émission de 150 obligations convertibles en actions d'une valeur nominale de 20 000 euros chacune à libérer en 9 tranches à dates fixes selon un calendrier prédéfini auxquelles était attaché un bon de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Nice & Green.

Les termes du contrat initial de financement obligataire d'un montant total de 3 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2017 a ainsi été porté dans un premier temps à 5,2 millions d'euros puis à 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2018. Un amendement a été signé le 13 décembre 2018 avec Nice & Green pour porter le financement obligataire à hauteur de 10,6 millions d'euros. Nice & Green a accepté de renoncer au bon de souscription d'actions dont elle était titulaire.

DBT a obtenu en juillet 2019 la prolongation de son accord avec Nice & Green pour un financement complémentaire à hauteur de 1,2 M€.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 086			10 086
Immobilisations incorporelles	10 086			10 086
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	661			661
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	661			661
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	13 238 909			13 238 909
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	40 000			40 000
Immobilisations financières	13 278 909			13 278 909
ACTIF IMMOBILISE	13 289 656			13 289 656



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS DBT INGENIERIE	500	-869	100,00	2 050	1 025	610		643	-540	
SAS DBT CEV	1 000	-1 638	100,00	11 187	5 594	6 041		871	-2 879	
SARL EDUCARE BY DBT	2		100,00	2						
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 396	417		4 813
Immobilisations incorporelles	4 396	417		4 813
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	129	110		239
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	129	110		239
ACTIF IMMOBILISE	4 525	527		5 052



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 125 979 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	40 000		40 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 710	3 710	
Autres	7 073 932	7 073 932	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	8 337	8 337	
Total	7 125 979	7 085 979	40 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Abandon de créance

Au 30 juin 2011, un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune a été consentie par la société DBT au profit de sa filiale DBT CEV pour 719 900 euros.

Au 30 juin 2012, les états financiers de DBT CEV ne permettaient pas le remboursement de cette créance.

Au cours de l'exercice 2013, un avenant à la convention d'abandon de créance au 30 juin 2011 dont l'objet est d'augmenter le montant des fonds propres nécessaire au déclenchement de la clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre DBT et DBT CEV.

Au 31 décembre 2019, conformément à l'avenant conclu entre les deux sociétés, les états financiers de DBT-CEV ne permettent pas le remboursement de cette créance.

Produits à recevoir

	Montant
Avoir à recevoir	82 951
Intérêts courus DBT-CEV / ING	85 022
Total	167 973



Notes sur le bilan

Valeurs mobilières de placement

A la fin de l'exercice, la valeur boursière du portefeuille se monte à 9 660 euros pour une valeur comptable de 9 660 euros.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 665 333,10 euros décomposé en 16 653 331 titres d'une valeur nominale de 0,10 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	9 206 159	0,10
Titres émis pendant l'exercice	7 447 172	0,10
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	16 653 331	0,10

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	-1 637 465
Résultat de l'exercice précédent	-275 360
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-1 912 825
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-1 912 825
Total des affectations	-1 912 825



Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/07/2019	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2019
Capital	920 616		744 717		1 665 333
Primes d'émission	16 643 986		2 015 283		18 659 269
Réserve légale	26 957				26 957
Réserves réglementées	556 073				556 073
Report à Nouveau	-1 637 465	-1 912 825	-1 912 825	-1 637 465	-1 912 825
Résultat de l'exercice	-275 360	275 360	-6 828 763	-275 360	-6 828 763
Total Capitaux Propres	16 234 807	-1 637 465	-5 981 588	-1 912 825	12 166 045

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 607 195 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	300 000	300 000		
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	71	71		
- à plus de 1 an à l'origine	315 000			315 000
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471 104	471 104		
Dettes fiscales et sociales	38 711	38 711		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	482 309	482 309		
Produits constatés d'avance				
Total	1 607 195	1 292 195		315 000
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	1 150 000			
(**) Dont envers les associés	171 484			

Honoraires du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Au 31 décembre 2019, le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat atteint 21 300€

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs-Factures non parven	105 810
Intérêts courus HOLDING HFZ	3 320
Intérêts courus EDUCARE	2
Total	109 132

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 337		
Total	8 337		



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/12/2019	30/06/2019
Produits financiers de participation	40 099	44 924
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		20 816
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	40 099	65 740
Dotations financières aux amortissements et provisions	6 618 454	
Intérêts et charges assimilées	7 792	30 716
Différences négatives de change		10
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	6 626 247	30 726
Résultat financier	-6 586 148	35 014

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2019	30/06/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	65 926	3 635
Produits exceptionnels sur opérations en capital		119 470
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	65 926	123 105
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	63 809	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	63 809	
Résultat exceptionnel	2 117	123 105

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Produits des exercices antérieurs		65 925
Charges sur exercices antérieurs	63 808	
TOTAL	63 808	65 925

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 30/06/2011, la société SA DBT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA DBT. Elle agit en qualité de tête de groupe.



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

- Reprise de la cotation de DBT et nouvelle source de financement

Les discussions, engagées depuis la suspension de cotation intervenue le 25 novembre 2019, ont permis d'aboutir avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (EHGOSF) à un financement d'un montant maximum de 10,25 millions d'euros en obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) assorties de bons de souscription d'actions (BSA).

En conséquence, DBT a demandé à EURONEXT la reprise de la cotation de son titre à compter du 26 février 2020.

Les accords de financement conclus avec la société Nice & Green, exceptionnellement prolongés début juillet 2019 pour permettre les négociations avec de nouveaux partenaires, ont pris fin au 25 février 2020. Dans ce contexte, les 15 obligations convertibles en actions détenues par Nice & Green ont été cédées à EHGOSF.

- Impacts de la crise sanitaire

Dès le 17 Mars pour des raisons opérationnelles et de sécurité, DBT a dû procéder à la fermeture des sites (comme imposé par l'arrêté gouvernemental du 14 mars 2020).

Le personnel de production et de SAV a été mis en chômage partiel dès le 17 Mars, date à laquelle DBT a procédé à une demande d'inscription en activité partielle auprès de la DIRRECTE (demande acceptée le 1er avril pour 73 salariés). Le personnel administratif, les équipes commerciales et l'équipe du bureau d'étude & méthodes ont été confinés à leur domicile en télétravail.

De manière concomitante, les conséquences du COVID 19 chez nos clients et fournisseurs ont rendu impossible toute activité commerciale ainsi que tout approvisionnement.

Finalement, une reprise partielle de l'activité a été mise en place le 21 avril pour DBT Ingénierie.

DBT Ingénierie et DBT CEV ont donc subi une perte de Chiffre d'Affaires non négligeable sur la période mars-avril et mai 2020.

Cependant, la conclusion du contrat de financement en OCEANE assorties de BSA pour un montant maximum de 10,25 millions d'euros vont permettre à DBT d'accélérer la commercialisation de la nouvelle gamme de chargeurs rapides et de renforcer l'activité Transformateurs de DBT Ingénierie.

- Retard dans la publication du rapport financier annuel

En raison du contexte de crise sanitaire et compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, DBT n'a pas été en mesure de publier son rapport financier annuel dans les délais en vigueur. La production du rapport financier annuel dépend en effet de l'avancement du travail des experts comptables et commissaires aux comptes de la société, qui étaient eux-mêmes assujettis aux mesures de confinement.

Par ailleurs dans ce contexte exceptionnel, DBT a décidé de reporter au-delà du 30 juin 2020 la date de son assemblée générale dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2020-318 du 25 mars 2020.

- Activité commerciale

En mars 2020, DBT Ingénierie a été retenu par ENEDIS sur un ensemble de 14 lots candidats et ouverts à appel d'offre. Le contrat porte sur la fourniture de transformateurs de courant basse tension et de coffrets sélectionneurs : les livraisons s'étaleront sur les 3 prochaines années (2020-2022).

Au 31 mars 2020, le carnet de commandes de DBT CEV s'élève à 1,2 M€ et celui de DBT Ingénierie à 1,5 M€.

- Accord avec Nissan

Un accord portant sur une garantie de fourniture de pièces détachées d'origine ainsi qu'un programme majeur de maintenance avait été signé le 5 juillet 2017 avec Nissan. Cet accord couvre l'adaptation de l'ensemble du parc de chargeurs rapides, soit environ 2.100 chargeurs rapides répartis dans 36 pays, afin d'accueillir les véhicules de nouvelles génération.

Cet accord a été rompu par Nissan et a fait l'objet d'un recours devant le médiateur de la république. Il en ressort un accord proposé par Nissan; accord non ratifié à ce jour par les parties de sorte qu'il a été comptabilisé une provision pour créance douteuse d'un montant de 600.000€.

 **Autres informations**

